

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT  
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

### A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

### Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

### Comptes Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 20 septembre 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

Sont présents : MM. Jonas, J. Herdt, Bouesnel, Cormond, Wohlfarth et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les vins, les figues, le caviar, les bois, les phosphates, les cuirs, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 4 octobre 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

M. le Président présente M. Louis Herbette, conseiller d'Etat, de passage à Montréal, et l'invite à assister à la séance, ainsi que M. le Dr Gérin-Lajoie, qui l'accompagne dans son voyage.

Sont présents : MM. Jonas, J. Herdt, Poindron, Brisset, Auzias-Turenne, Balcer, Bouesnel, Beullac, Cormond, Reeb, Pinoteau et Monier.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, et le dépouillement du courrier de quinzaine, M. le Président invite M. Herbette à prendre la parole.

M. Herbette entretient la Chambre de la situation commerciale et industrielle de la France et il établit un parallèle entre le commerce et l'industrie de notre mère-patrie et le commerce et l'industrie de l'Amérique. Il fait ressortir les avantages que retireraient ces deux pays si les relations entre leurs nationaux étaient plus fréquentes.

M. le Président invite alors M. Poindron à faire connaître la situation actuelle du projet de la ligne directe franco-canadienne.

M. Poindron rend compte de son voyage en France pour la création de cette ligne. L'organisation première a dû être abandonnée, les éléments qui la constituaient n'étant pas suffisants. Après bien des démarches, M. Poindron a enfin réussi à établir les bases d'une nouvelle société qui présente toutes les garanties nécessaires au bon fonctionnement de cette entreprise. Ces différents contretemps ont, sans doute, retardé l'inauguration de la nouvelle ligne ; mais il n'y a pas lieu de regretter ce retard, puisqu'il a permis d'organiser plus solidement l'œuvre proposée. Le Président de la "Compagnie Franco-Canadienne de navigation à vapeur" sera M. H. Génestal, du Havre. Le conseil d'administration sera, en outre, composé de MM. Gaston Besse, de Bordeaux ; A. Braban et Guillaume de Montozon, de Paris ; et Emile Galibert, de Montréal.

La souscription, ouverte tant en France qu'au Canada, est entièrement couverte. Le premier bateau quittera Bordeaux vers le 15 avril. Il y aura un départ régulier chaque mois de Bordeaux. Les navires desserviront au printemps, à mi-saison d'été, si les intérêts des importateurs canadiens le réclament, et à l'automne, le port de Tonnay-Charente, puis Québec, Montréal et, faisant retour au Havre, d'où ils relèveront en temps pour leur date de départ fixe, pour Bordeaux.

En tant que conseiller de notre Chambre de Commerce, M. A. Poindron fait part à notre Compagnie de l'accueil empressé qu'il a reçu de la Chambre de Commerce de Bordeaux au cours d'une suspension de séance où il a été admis à lui présenter les considérations de tous ordres militant en faveur de l'établissement définitif d'une ligne franco-canadienne ayant tête de ligne en ce port. Cette Compagnie ne s'est pas fait faute de lui prêter l'appui

moral qu'il venait lui demander en notre nom, et la liste de souscription des actions de la "Compagnie Franco-Canadienne de navigation à vapeur," inclut, nous dit-il, bon nombre des hautes personnalités qui la composent.

Il n'a de même eu qu'à se féliciter hautement de l'accueil et de l'attention qu'a bien voulu lui réserver M. Trystram, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

Il a regretté de n'avoir pu, faute de temps, présenter ses devoirs à M. J. Couvert, président de la Chambre de Commerce du Havre ; mais il nous fait part que, dès le premier moment, M. Couvert s'est, à sa connaissance, des plus vivement et efficacement intéressé aux efforts du président de la Compagnie, M. H. Génestal.

M. le Président remercie M. Poindron des renseignements qu'il vient de donner et lui présente ses vives félicitations au sujet de l'énergie persévérante qu'il a dû déployer pour mener à bien les intérêts dont l'avaient chargé tous ceux qui ont à cœur le rapprochement de plus en plus étroit entre la France et le Canada. Il le félicite également du succès qui paraît avoir couronné ses efforts.

M. Herbette unit ses félicitations à celles de M. le Président, et il le fait avec d'autant plus de sincérité, dit-il, qu'il connaît toutes les difficultés à travers lesquelles a dû passer M. Poindron pour atteindre son but. Comme préfet de la Loire Inférieure, M. Herbette a eu à s'occuper de ces questions maritimes toujours grosses de difficultés nombreuses.

M. le Président propose de nommer M. Herbette membre d'honneur de la Chambre. Cette proposition est ratifiée à l'unanimité.

Conformément au règlement, M. le Président met aux voix la nomination de M. J. Pony proposé comme membre actif par M. Bouesnel, secondé par M. Cormond.

M. Pony est élu membre actif.

Avant que la séance soit levée, M. le Consul Général remercie à son tour M. Herbette du témoignage de sympathie qu'il a donné à la Chambre de Commerce française de Montréal en la venant visiter. L'œuvre qu'elle poursuit sous la direction éclairée de M. E. Galibert est digne de tous les encouragements. Depuis plus de cinq ans qu'il assiste à ses délibérations, M. Kleczkowski se félicite de pouvoir rendre témoignage des services qu'elle rend et du zèle qu'elle déploie pour développer les relations commerciales entre la France et le pays auquel M. Herbette porte depuis tant d'années un si vif intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## CAVIAR CANADIEN

L'esturgeon abonde dans les grands lacs du Canada et dans plusieurs endroits on le pêche, non seulement pour sa chair, mais aussi pour ses œufs, avec lequel on prépare cette fantaisie alimentaire moscovite que l'on appelle le caviar.

La préparation du caviar est, autant qu'on peut en juger sans être dans le secret des industriels, assez simple ; et le secret paraît consister surtout dans le genre de préparation antiseptique à employer.

L'esturgeon est ouvert et vidé et l'on met les œufs à part dans des bassins remplis d'eau. Après les avoir soigneusement lavés, on frotte à la main sur une sorte de sas dont les mailles sont assez grosses pour laisser passer les œufs sans les briser ; ces derniers se trouvent ainsi détachés et séparés de leur enveloppes. Il n'y a plus qu'à y ajouter du sel et une autre préparation antiseptique secrète—au moins dans le pays—et à mettre en baril.

Le sel et la préparation antiseptique sont importés de Hambourg, en Allemagne, et c'est également à Hambourg que se trouve le principal marché du caviar. Sur cette place, on ouvre les barils et on assortit la marchandise. La première qualité est mise en petits paquets enveloppés de papier de plomb ou en boîtes de fer blanc et vendue sur le marché comme caviar de Russie. A la seconde qualité, on ajoute une autre préparation pour la relever. Ce n'est que cette seconde qualité qui est réexpédiée en Amérique, les gourmets d'Europe étant seuls disposés à payer le prix demandé pour l'article de premier choix. Un de nos amis qui a goûté ce caviar canadien en Allemagne, l'a trouvé excellent et tout à fait l'égal de l'article russe ; mais il a voulu aussi en essayer en Amérique et l'a trouvé détestable.

Au Canada, les principaux établissements où l'on fabrique le caviar sont : A Norman, sur le Lac des Bois, et à Selkirk sur le lac Winnipeg. On en fabrique aussi sur une plus petite échelle sur les lacs Huron, Erié et Ontario. Aux Etats-Unis, il se trouve une fabrique de caviar à l'embouchure du Delaware, qui produit environ 130,000 livres par année, mais d'une qualité inférieure à celui des lacs. La production du Lac des Bois est d'environ 30,000 livres par année, et est évaluée à \$20,000.

## LES RENARDS D'AMERIQUE

Cuvier a décrit sous le genre *Vulpes*, une nombreuse samille, qui comprend le loup, le chien, le jackall et le renard ; elle se subdivise en plusieurs groupes.

Les renards se distinguent par leur museau

allongé, leur tête arrondie, leurs oreilles droites, triangulaires, leur corps étiré, leurs membres courts, leur queue longue et touffue.

Le renard, remarquent Audubon et Backman, moindre de taille que le loup, compte plus de variétés. Il émet une odeur fétide, se creuse une tanière à plusieurs issues, recherche sa proie parmi les quadrupèdes et les volatiles de faible stature. Ses habitudes sont nocturnes. Il se blottira, pendant le jour, au fond de son réduit souterrain, où dans les anfractuosités d'un rocher, ou sous le dôme d'un buisson impénétrable. Aux heures silencieuses du crépuscule ou de la nuit, il s'aventurera au dehors pour aller aux vivres. Son œil perçant, son fin odorat, son oreille exercée lui décèlera dans le fourré ou la prairie, la perdrix, la dinde sauvage, le lièvre et leur douce progéniture. Au besoin, il sait capturer d'alertes écureuils, des mulots et d'autres rongeurs : il ne se gêne pas de pousser une pointe même au sein de la basse-cour, pour y enlever la poule couveuse sur son nid, l'oie domestique au bord de l'étang, même l'agneau nouveau né, bondissant auprès de sa mère.

On le prend au piège ; mais, il faut savoir habilement dissimuler l'appât : car, comme dit le peuple, monsieur est "fin comme un renard."

Les naturalistes comptent à peu près douze espèces de renards : l'Amérique du Nord en réclame cinq :

1. Le renard roux (*Vulpes Fulvus*) et ses variétés : le renard noir, le renard gris argenté, le renard croisé du Canada.

2. Le renard arctique (*Vulpes Lagopus*) indigène aux régions polaires, à la Baie d'Hudson, au Labrador, à la Sibérie : son parcours ne s'étend pas à nos latitudes.

3. Le renard gris (*Vulpes Virginianus*) natif des Etats du Sud ; il est douteux qu'il ait été vu au Canada.

4. Le petit renard (*Vulpes Velox*) fort ressemblant au renard roux, mais de moitié de sa taille : indigène aux prairies à l'est des Montagnes Rocheuses et aux plaines de la rivière Columbia.—A suivre.

## PLACEMENTS SUR HYPOTHEQUES AVEC ASSURANCE SUR LA VIE.

Il peut être intéressant pour nos lecteurs d'outre mer de leur signaler un nouveau genre de placements usité au Canada. Une compagnie canadienne d'assurance sur la vie la *Sun*, qui a des succursales à Paris et à Bruxelles, a mis en pratique un nouveau mode de garantir le remboursement des fonds qu'elle place au Canada. Ses fonds sont placés ici sur première hypothèque, et outre cette garantie, l'emprunteur est tenu de prendre une police d'assu-

rance sur sa vie pour une somme égale à la somme empruntée. La durée des emprunts est généralement de cinq ans ; la police d'assurance assure au prêteur que, si le chef de famille qui a emprunté pour augmenter la valeur de son patrimoine vient à décéder avant d'avoir pu rembourser ou avant l'échéance du prêt, sa dette sera éteinte par l'assurance et le prêteur n'aura pas à exercer des poursuites contre la veuve et les orphelins, ni à faire vendre le patrimoine engagé.

M. Antoine Robert, le financier dont nous publions la carte, a perfectionné ce système en l'appliquant à de plus importantes affaires. M. Robert fait sa spécialité des prêts aux congrégations religieuses, communautés etc., et ces prêts—dont les fonds sont fournis par des capitalistes européens—sont à longue échéance : 10, 15 ou 20 ans, avec amortissement. L'amortissement se fait au moyen d'assurances sur la vie d'un certain nombre de membres de la communauté, d'après le système de dotation ; la somme assurée devant être payée, soit au décès de l'assuré, s'il arrive avant le terme, soit en 10, 15 ou 20 ans, suivant le terme du prêt. Ainsi, ayant prêté l'autre jour \$300,000 à une communauté religieuse, qui a hypothéqué en garantie des propriétés foncières valant un million et demi, il a de plus, fait assurer la vie de 20 membres de la communauté, pour \$10,000 chacune, système de dotation à 20 ans de terme. L'intérêt à  $4\frac{1}{2}$  p. c. et la prime des assurances représentent à peu près le versement qu'exigerait l'amortissement en 20 annuités, au taux de  $4\frac{1}{2}$  p. c. ; mais l'avantage pour la communauté, c'est que à chaque décès de l'une des personnes assurées, la dette sera amortie de \$10,000, et les annuités diminueront d'autant, avec la possibilité que tout soit amorti avant le terme et la certitude que l'assurance éteindra la dette à la fin du terme.

A une réunion récente des actionnaires de la *Diamond Glass Co*, notre ancien président, M. J. Herdt, qui en avait été pendant seize années le gérant, a été nommé administrateur de cette importante Compagnie dont le capital est de cinq millions de francs. M. Henri Herdt, fils de M. J. Herdt et notre collègue, est gérant à la place de son père.

Quand M. J. Herdt est entré dans cette entreprise industrielle, en 1883, elle était organisée au modeste capital de 50 mille francs et c'est par augmentation successives, pour faire face au développement considérable de ses affaires que le capital a dû être porté à ce chiffre de cinq millions de francs qui en fait une des entreprises industrielles les plus importantes du pays.

## LE SYSTEME METRIQUE

A plusieurs reprises on nous a demandé de France s'il n'y avait pas une perspective plus ou moins rapprochée que le système métrique soit adopté au Canada. Nous avons dû répondre à nos correspondants que le système métrique était légal, mais facultatif au Canada, comme en Angleterre et aux Etats-Unis ; mais qu'il était complètement ignoré dans la pratique, et qu'il n'y aurait chance de le voir devenir obligatoire que si l'Angleterre le faisait obligatoire chez elle. Nous avons cependant aujourd'hui à constater, à notre grande satisfaction, qu'un pas a été fait vers la réalisation de cet objet.

Vers le milieu du mois dernier, la Halle au Blé de Montréal recevait de Sir Henri Joly de Lotbinière un nécessaire complet, tel qu'il est en usage dans les écoles primaires en France, des poids et mesures métriques, avec un tableau explicatif. Cet envoi était accompagné d'une lettre où Sir Henri Joly rappelait aux membres de l'Association de la Halle au Blé les avantages de ce système et leur demandait de se préparer à le voir devenir obligatoire au Canada, dans quelques années. A sa demande, la Chambre de Commerce du District de Montréal a reçu aussi un exemplaire de ce nécessaire et du tableau et nous croyons savoir que les autres corps représentatifs du commerce au Canada en ont également reçu.

Ces modèles des poids et mesures métriques ont excité beaucoup d'intérêt à la Halle au Blé, ainsi qu'à la Chambre de Commerce canadienne. La presse de Montréal a prêté gracieusement son concours pour la vulgarisation du système, reproduisant en gravures les principales pièces du nécessaire, en expliquant la nature et la concordance et en donnant l'équivalent en poids et mesures du pays.

On prête à Sir Henri Joly l'intention de distribuer des exemplaires de ce nécessaire dans les principales écoles du pays et d'insister pour qu'une étude sérieuse du système métrique fasse partie de tous les programmes scolaires. Il veut, dit-il, préparer la jeune génération à l'adoption définitive du système, qui doit arriver, par la force des choses, dans un certain nombre d'années.

Sir Henri Joly de Lotbinière, ministre du Revenu de l'Intérieur dans le gouvernement fédéral, est né à Paris d'un père français et d'une mère canadienne-française, née de Lotbinière, descendante de la famille Chartier de Lotbinière dont quelques membres restèrent au Canada après la cession. Il a fait ses humanités à Paris, puis est venu s'établir au Canada dans les propriétés de sa famille. Quoique licencié en droit et membre du barreau de

Québec, il n'a jamais exercé sa profession, s'occupant surtout d'agriculture, et de politique. Il fut longtemps le chef du parti libéral dans la politique provinciale et occupa pendant quelque temps la haute position de premier ministre de la province de Québec ; il n'est entré dans la politique fédérale qu'en 1896, à l'appel de Sir Wilfrid Laurier, son ami, qui voulut s'assurer l'aide de ses talents et de son prestige, en lui confiant le portefeuille du Revenu de l'Intérieur.

Le nom de Lotbinière allait s'éteindre au Canada, faute de descendance mâle, Sir Henri Joly fût autorisé par le gouvernement anglais à l'ajouter au sien. En 1896, il fut créé par Sa Majesté la Reine Victoria, chevalier commandeur de l'ordre du Bain.

Il nous fait plaisir de saisir cette occasion de rendre hommage à cet homme éminent dont les sympathies pour la France et l'idée française ont toujours été si vives et si éminemment pratiques.

Maintenant, l'on nous demandera peut-être si nous croyons à l'adoption prochaine, obligatoirement, du système métrique au Canada ; nous devons répondre franchement non. Tant que l'un des deux grands pays qui monopolisent à peu près complètement le commerce du Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis, n'en aura pas donné l'exemple, le Canada n'en fera rien. Et il y a, aussi bien dans l'Empire Britannique que dans les domaines de l'Oncle Sam, trop d'intérêts qui se trouveraient gravement lésés pour que cette adoption puisse se faire pendant l'existence de la génération actuelle.

Si les arts et la science, les savants et les lettrés, ceux, en un mot, qui sont en communion continue avec l'art et la science dans les pays étrangers réclament à grands cris cette adoption, un grand nombre d'intérêts matériels s'y montrent opposés. Le commerce accepterait encore facilement la substitution ; mais l'industrie se montre obstinée à la refuser, ce qui se comprend d'ailleurs par le fait que cela exigerait un remaniement complet de son outillage, dont la production est jaugée au pouce et à la ligne, à la livre et à l'once. Et combien de pièces de cet outillage exigeraient une transformation radicale qui entraînerait la dépense de sommes énormes !

En France même, ce n'est que quarante ans environ après la création du système, qu'on en a décrété l'usage obligatoire à l'exclusion de tout autre. Dans l'intervalle, on avait conservé l'ancien système, en le réformant toutefois, par un ajustement des anciens poids et mesure à la valeur des nouveaux. Ainsi, la livre fut portée à 500 grammes poids légal, tandis que la livre ne pesait autrefois de 425 à 450 grammes. Le kilogramme

s'est divisé en deux livres ; le mètre en trois pieds, etc. Si donc, en France même, on a cru devoir établir une période de transition, on devra en faire autant en Angleterre et aux Etats-Unis.

Ce n'est donc qu'en disséminant la connaissance du système métrique, comme vient de le faire Sir Henri Joly, que l'on hâtera le jour où l'opinion publique sera prête à en admettre l'usage obligatoire.

#### LA COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE DE NAVIGATION A VAPEUR.

La création d'un service direct de bateaux à vapeur entre le Canada et la France, que nous annonçons avec tant de joie dans le *Bulletin* de juin dernier, et à qui toutes les classes de la population canadienne avaient fait si bon accueil, a failli, encore une fois n'être qu'une espérance déçue. Une crise financière intense, qui a sévi sur la place de Bordeaux, avait enlevé à l'entreprise une partie notable de sa substance et le reste allait se dissoudre dans le découragement, lorsque notre distingué et énergique collègue, M. Poindron, parti impromptu de Montréal à la réception de la mauvaise nouvelle, arriva sur les lieux.

Déjà chargé de l'organisation financière de la compagnie au Canada, M. Poindron s'était fait un point d'honneur de ne pas décevoir les amis de la France et les Français du Canada dont il avait recueilli les souscriptions. Il avait pu ensuite, pendant les quelques semaines où l'on pouvait croire que tout allait aussi bien à Bordeaux qu'à Montréal, juger par lui-même des riches éléments de trafic qui n'attendaient que la ligne directe pour se diriger vers la France. Résolu, comme il sait l'être, à ne pas laisser manquer l'affaire et sachant pertinemment que c'était une bonne affaire, il arriva à Bordeaux au milieu de la crise, mais il n'en eut point de découragement et il se mit au travail pour reconstituer de la base au sommet l'entreprise chancelante.

Il visita les négociants, fut reçu dans une suspension de séance, par la Chambre de Commerce de Bordeaux, causa, fut persuasif et finit par emporter haut la main les adhésions qu'il était venu chercher. De là, il se rendit à Paris où il réussit à enrôler aussi quelques unes des plus hautes nationalités commerciales, puis, il alla chercher le complément de l'entreprise, le couronnement de l'édifice, dans les ports de la Manche. La lutte économique qui se poursuit entre Dunkerque et le Havre le força à concentrer son travail sur l'un de ces ports seulement. Au Havre, il obtint l'adhésion d'un des principaux négociants armateurs de la

place, M. Genestal, ainsi que celles de M. Jules Siegfried, ancien ministre de Commerce et grand industriel, et de M. Johannès Couvert, président de la Chambre de Commerce. Ces trois noms mis en vedette lui en attirèrent d'autres et il put ainsi achever la constitution du capital social, malgré l'abstention des armateurs de Dunkerque, qui ne voulaient entrer dans l'affaire qu'à l'exclusion du port du Havre.

La Compagnie Franco-Canadienne de Navigation à Vapeur se trouve ainsi constituée pour la partie française avec des éléments représentant les intérêts du commerce des grandes places françaises, Paris, Bordeaux, le Havre. Dans ces trois places, les adhérents comprennent des membres éminents des Chambres de Commerce ; et tous sont intéressés directement au commerce d'importation ou d'exportation ; tous auront du fret à lui fournir, ce qui est déjà un gage de succès.

La Chambre de Commerce de Bordeaux, malgré son grand désir d'aider à la création de la ligne, ne pourrait faire aucune exception en sa faveur sur les droits de port, etc., à percevoir, qui doivent être nécessairement les mêmes pour tout le monde. Mais, son président a laissé comprendre à M. Poindron que la Chambre trouverait probablement moyen de lui témoigner autrement ses sympathies et que ce serait vraisemblablement sous la forme d'une subvention annuelle de 5,000 francs.

Quant aux actionnaires canadiens, M. Poindron les a réunis à son arrivée ici et, après leur avoir exposé les résultats acquis, a obtenu d'eux qu'ils transportent leurs souscriptions et le versement déjà fait à la nouvelle compagnie.

Le capital social est modeste, 250,000 francs, parce que la compagnie veut débiter modestement ; et le quart qui est versé suffira pour assurer le fonctionnement des débuts. Mais on a prévu que, le succès s'affirmant, il deviendrait avantageux pour la compagnie d'être propriétaire de sa flotte ; surtout avec la législation nouvelle actuellement à l'étude au parlement français, qui permettra d'attribuer une part de la prime à la navigation aux navires construits à l'étranger et francisés. Lorsque cette condition se présentera, les actionnaires de la compagnie sont en position de majorer le capital, sans avoir à s'adresser en dehors de chez eux, et de le porter à la somme nécessaire pour l'achat de deux ou trois navires.

Pour commencer, on nolisera deux navires à vapeur d'un tonnage un peu plus fort que celui prévu dans le premier projet ; ayant à desservir toute la côte ouest, nord et nord-ouest de la France, il a fallu compter avec une affluence beaucoup plus considérable de fret, et se pourvoir en conséquence.

L'ordre du service, sera le suivant : Les bateaux partiront à date fixe de Bordeaux ; le premier, devant arriver à Montréal pour l'ouverture de la navigation le printemps prochain, partira de Bordeaux vers le 15 avril. Il fera escale à Tonnay-Charente et se dirigera ensuite directement sur Québec et Montréal. Là, il prendra son chargement de retour et il en partira directement pour le Havre. Ayant chargé dans ce port les marchandises de la zone qu'il dessert, il relèvera pour Bordeaux, à temps pour le départ à la date fixée. Le second bateau partira de Bordeaux un mois exactement après le premier ; mais l'escale à Tonnay-Charente n'aura lieu obligatoirement qu'une fois au printemps et une fois à l'automne ; toutefois, il pourra y avoir une escale à la mi-été, si les intérêts du commerce d'importation du Canada la rendent nécessaire.

Les bateaux de la compagnie seront essentiellement des cargo-boats ; ils n'auront par conséquent pas d'installation spéciale pour les passagers ; sauf peut-être pour les émigrants au départ de France ; cette question est à l'étude. A notre avis, ce serait probablement un bon appoint au trafic de sortie si la compagnie se décidait à accepter des émigrants, qui lui sont offerts d'ailleurs par des agences. Ce trafic est très recherché par les lignes transatlantiques du port de New-York. Le bureau de la nouvelle compagnie est naturellement pris dans les nouveaux éléments du personnel des actionnaires. La présidence a été donnée à M. H. Genestal ; M. G. Besse sera le directeur en résidence à Bordeaux, et la charge d'administrateur délégué au Canada a été offerte à M. Emile Galibert, notre dévoué président, qui l'a acceptée. M. Poindron sera, naturellement, le directeur du service au Canada.

Il nous reste à féliciter M. Poindron du succès qu'il a remporté et à mettre au service de la Compagnie Franco-canadienne de Navigation à Vapeur, toute l'aide matérielle et morale que la Chambre de Commerce française de Montréal peut lui donner.

## LA VILLE DE MONTRÉAL

( Suite )

### MÉTALLURGIE

La richesse du sol canadien en minéraux utiles et précieux est incalculable ; pour la raison, d'abord, qu'une faible partie seulement a été étudiée au point de vue minéralogique et ensuite parce que les gisements reconnus n'ont jamais été positivement reconscrits. On y trouve les deux minéraux les plus utiles dans notre siècle : la houille et le fer ; les métaux que l'on appelle précieux : l'or et l'ar-

gent ; d'autres dont la valeur est chaque jour appréciée davantage : le nickel, le platine, l'amiante, et enfin le cuivre, le plomb, la plumbagine, etc., puis toute une série de rocs de différents âges : le granit, le grès, les calcaires, le marbre, etc.

Ces trésors en grande partie inexploités sont épars sur tout le territoire du Canada ; on trouve de l'or à l'extrême est et à l'extrême ouest : dans la Nouvelle-Ecosse et dans la Colombie Anglaise ; dans le bassin de la rivière Chaudière, près de Québec et au Yukon, au nord de la Colombie Anglaise. Les principales mines d'argent se trouvent dans les Montagnes Rocheuses, qui se prolongent à travers la Colombie Anglaise, avec les mêmes formations géologiques qu'au Montana (Etats-Unis). Les mines de cuivre du Lac Supérieur comptent parmi les plus importantes du monde. Le plomb est extrait de la galène argentifère des mines de la Colombie Anglaise. La platine a été reconnue dans plusieurs régions, mais n'est pas encore exploitée. La région de Sudbury, Ontario, fournit le nickel nécessaire à la consommation des Etats Unis, où ce métal est employé comme monnaie, comme alliage avec l'acier pour les plaques de blindage, sans compter les autres usages plus généralement connus. L'amiante ou l'asbeste abonde dans la région montagneuse au sud du Saint-Laurent, où l'on trouve aussi le marbre, l'ardoise, etc.

Le Canada possède de riches gisements de houille dans la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau Brunswick. Des gisements de lignite ont été reconnus au Manitoba ; la région encore presque inhabitée qui s'étend à l'ouest du Manitoba, jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses contient d'immenses terrains houilliers, où l'on trouve d'excellent charbon anthracite et l'île de Vancouver possède un riche bassin houillier, dont une partie est exploitée à Nanaïmo pour la consommation de la navigation à vapeur et des industries des ports du Pacifique.

On trouve le fer principalement dans l'est, dans la Nouvelle-Ecosse et dans Québec. Les principaux établissements où l'on traite le minerai sont à Londonderry (Nouvelle-Ecosse) et à Radnor (Québec). Les minerais de fer de la province d'Ontario sont exportés à Cleveland, Etats-Unis, et de là reviennent au Canada sous formes de fontes.

Montréal n'est intéressée directement dans ces exploitations primaires que par ses capitaux. Il y a cependant dans notre ville ou dans ses faubourgs un certain nombre de fonderies, dont la plupart sont attachées à des établissements métallurgiques produisant les articles de fer et d'acier pour la consommation industrielle et l'usage domestique. Plusieurs lamineries sont montées sur un grand pied, entr'autres celles de la Montreal Rolling

Mills Co., qui fait aussi la clouterie ; dans le même genre, on peut citer aussi les établissements de MM. Peck, Benny & Cie, Pillow & Hersey, etc.

MM. H. R. Ives & Cie. produisent les appareils de chauffage, la literie en fer et en cuivre, les grillages et autres articles du même genre. La Canada Pipe Foundry produit les conduites d'eau et tuyaux d'égout. Des fabriques de haches et de pelles sont installées à la Côte St-Paul, à quelques pas de la ville.

Les deux grandes compagnies de chemin de fer : le Pacifique Canadien et le Grand-Tronc ont aussi des laminoirs et des ateliers de machines où elles font exécuter tous les travaux métalliques dont elles ont besoin.

A Lachine, à vingt kilomètres à l'ouest de Montréal, sont les ateliers de la Dominion Bridge Company qui, comme son nom l'indique, construit les ponts métalliques ; sa clientèle s'étend de l'Atlantique au Pacifique et parmi les ponts sortis de ses ateliers figurent le pont du Pacifique Canadien sur le St-Laurent, à Lachine, et le nouveau pont Victoria transformé. Pour ce dernier travail, toutefois, comme le terme fixé pour l'exécution du contrat était trop court, elle a dû se faire aider par deux des grands ateliers de construction des Etats-Unis. D'une discussion politico-industrielle qui a eu lieu, il y a environ un an, entre un ministre du Nouveau-Brunswick et la Dominion Bridge Co., il ressort que la compagnie est prête—ou était prête en ce temps là que la matière première était moins chère qu'aujourd'hui—à entreprendre la construction de ponts en acier à un prix de 4½ cents la livre, soit 0 fr. 51.33 le kilo. mis en place.

Dans un coup-d'œil rapide comme celui que nous donnons ici, nous ne pouvons nous arrêter que pour les citer sur les noms de MM. Wm. King & fils, fonderie et machines ; Robert Mitchell & Cie, fonderie et ajustage de cuivre ; Miller Frères & Toms, ascenseurs ; J. Macdougall & Cie, fonderie de roues de wagon et chaudronnerie industrielle ; Star Iron Company, machines et appareils de chauffage ; Godefroi Chapleau, coffre-forts et fourneaux de cuisine ; Robert Gardner & fils, machines ; Kieffer frères, membres de notre Compagnie, machines-outils ; B. J. Pettener, outillage de manufactures de chaussures ; George Brush, fonderie et appareils de chauffage ; Wm. Rodden, do ; J. W. Crevier, do. Un grand établissement de fonderie et ajustage en cuivre, etc., portant encore le nom de son fondateur, feu M. Chanteloup, un Français, est aujourd'hui la propriété des MM. Yuile.

L'industrie des machines agricoles n'est guère représentée à Montréal que par des agences, dont les principales sont celles de la compagnie Massey-

Harris, de Hamilton, Ont.; de la compagnie Noxon Brothers, de Toronto; de MM. M. Moodie & fils, de Terrebonne, etc. MM. J. B. Learmonth & Cie, fabriquent la machine à battre; MM. E. Leonard & fils, locomobiles et batteuses à vapeur, ont aussi une agence à Montréal.

Mais les minerais canadiens et l'industrie canadienne ne suffisent pas à la consommation du pays; on importe des fontes, des fers, des aciers, etc. Les rails d'acier nous viennent des Etats-Unis; les poutres et poutrelles pour la construction, en sus de celles que produit l'industrie locale, venaient autrefois de Belgique; mais on les achète maintenant en Angleterre ou aux Etats-Unis. Les tôles, cornières, fers et aciers à angles, à T, etc., sont en grande partie importés, l'outillage de l'étranger permettent de fabriquer à bien meilleur marché. La quincaillerie est aussi un article de grande importation, où l'industrie française maintient une position assez honorable, susceptible toutefois de grands développements. La coutellerie vient d'Angleterre et des Etats-Unis. L'Allemagne est représentée par une agence de la maison Fried Krupp, d'Essen. Il y a quelques années, la compagnie Decauville avait un représentant assez actif à Montréal; mais les prétentions de cette compagnie n'ont pas permis aux Canadiens de lui confier aucune commande importante. La compagnie Fives-Lille a installé à Berthier, à 70 kilomètres de Montréal, une fabrique de sucre de betteraves; malheureusement, le côté financier de l'entreprise n'était pas aussi solide que le côté technique et l'affaire a été désastreuse pour la compagnie française.

Le commerce d'importation de fers et aciers ouverts à Montréal se chiffrait en 1897 par trois millions de dollars en chiffres ronds, dont on peut grouper les articles comme suit :

Instruments aratoires.....	\$192,000
Aciers en barre.....	207,000
Tôle.....	270,000
Coutellerie.....	100,000
Ferronnerie et quincaillerie.....	100,000
Machines.....	566,000
Outils.....	394,000

Parmi les principales maisons d'importation, on peut citer : MM. Frothingham & Workman, une des plus anciennes maisons de la place; Caverhill & Cie., Caverhill & Learmonth, Thomas Robertson & Cie., Drummond, McCall & Co. B. & S. H. Thompson; Letourneux, Fils & Cie., L. H. Hébert, David Madore, etc., etc. Et pour l'importation française, la maison Royer & Bougier Frères.

Une grande manufacture de ferblanterie dont les ateliers sont dans un des faubourgs à l'ouest, a son siège social et sa salle de vente à Montréal, c'est celle de la compagnie Thomas Davidson.

## ECLAIRAGE ET ÉLECTRICITÉ

Montréal est éclairé à la lumière électrique et au gaz. L'éclairage public est fourni par la Royal Electric Company, au moyen de 1,500 lampes à arc de 4,000 bougies chacune, placées aux intersections des rues, et de 200 lampes à incandescence; elle a remplacé l'éclairage au gaz par l'éclairage électrique en 1889; elle a cependant conservé environ 700 becs de gaz dans les trop longs intervalles entre deux lampes électriques. L'éclairage particulier est partagé entre la compagnie du Gaz de Montréal, la compagnie Royal Electric et la Lachine Rapids Hydraulic and Land Company. Ces trois compagnies fournissent aussi le pouvoir moteur à un grand nombre de petites industries. Quelques grands établissements industriels employant des forces considérables de vapeur ont leur propre outillage pour leur éclairage à l'électricité.

La compagnie du gaz de Montréal a le monopole de l'éclairage au gaz dans la ville, en vertu d'un contrat avec la municipalité pour une durée de 15 ans, au bout de laquelle la ville peut l'exproprier. Dans ce contrat, il est stipulé un prix maximum pour la consommation des particuliers; ce prix est de \$1.20 par 1,000 pieds cubes, pour le gaz employé pour l'éclairage et \$1.00 par 1,000 pieds cubes pour le gaz employé comme combustible. Aujourd'hui le tarif est un peu plus bas, \$1.10 pour l'éclairage et \$0.90 pour le chauffage. La compagnie a mis en service depuis trois ans des distributeurs automatiques pour les petits consommateurs, au moyen desquels elle livre du gaz jusqu'à concurrence de la valeur d'une pièce d'argent de 25 cents dont l'introduction dans la fente ad-hoc fait fonctionner l'appareil.

Le gaz doit fournir avec le bec ordinaire une lumière de 16 bougies. Les moteurs à gaz, système Otto, sont maintenant très rares; il ont presque tous été remplacés par des moteurs électriques.

Chose assez singulière, la concurrence de la lumière électrique n'a pas fait baisser les bénéfices de la compagnie du gaz, qui distribue chaque année un dividende de 10 p. c. à ses actionnaires et dont les actions de \$100 chacune sont cotées \$190. L'augmentation de la consommation comme combustible compense la perte de la clientèle d'éclairage.

En 1883, une compagnie a été formée à Montréal pour l'exploitation du bec Auer. Cette compagnie fonctionne parfaitement et aide beaucoup au gaz à soutenir la concurrence de l'électricité.

Le nouveau système d'éclairage à l'acétylène n'a encore que peu d'applications à Montréal, quoiqu'il se répande rapidement dans les petites villes et les villages qui n'ont pas d'usines à gaz ou à électricité. Le carbure de calcium est importé des Etats-

Unis ; mais une usine importante pour la production de cette matière est en voie de construction aux chûtes de Shawinigan, sur la rivière St-Maurice ; à quelques cent cinquante kilomètres au nord-est de Montréal. Nous avons une fabrique d'appareils à acétylène et une agence d'une autre fabrique établie à Québec.

(A suivre).

## REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 octobre 1899.

Dans un mois, la saison de navigation du Saint-Laurent sera close ; dans cet intervalle d'un mois, on avait l'habitude de se disputer le fret disponible pour les exportations, lorsque les lignes régulières de vapeurs avaient toute leur flotte en service pour le Canada. Cette année, le commerce d'exportation de Montréal va être privé d'une dizaine de vapeurs qui, appartenant à la réserve de la marine de guerre anglaise, vont être utilisés pour le transport en Afrique du Sud des troupes et du matériel nécessaires à la conquête définitive de la République de l'Afrique du Sud et de l'Etat libre d'Orange. Ces dix vapeurs qui eussent fait deux voyages avant la cloture du port, représentent par conséquent vingt chargements de moins, soit, approximativement, une centaine de mille tonnes de marchandises : bois, grains, beurre et fromage, bétail vivant, viandes réfrigérées, etc., etc., qui ne pourront être exportées cette année, à moins que les prix de vente en Europe ne haussent assez pour permettre à des vapeurs isolés — des *tramps* comme on les appelle en langage maritime américain, — de venir chercher ici un fret plus lucratif qu'à New-York ou à Boston.

Cet effet indirect de la guerre sur le commerce canadien s'est déjà fait sentir sur les prix payés aux producteurs pour les denrées à exporter ; ces prix sont plus bas, en général, parce que le fret est plus cher et que, le prix de vente étant déjà fixé, les exportateurs ne veulent pas payer de leur propre bourse la majoration du fret. C'est surtout le beurre et le fromage qui ont subi la dépréciation la plus marquée ; mais les grains, qui eussent très probablement, comme aux Etats-Unis, vu s'affirmer la hausse, restent ternes et inactifs. Le fait est que les exportateurs qui n'ont pas tout leur fret assuré par contrat n'osent pas s'engager dans des opérations dont la solution resterait trop aléatoire.

Le commerce intérieur est resté actif, pour tous les articles de consommation courante, la demande est excellente. Le *Scotsman* qui a fait naufrage le

28 septembre dans le district de Belle Isle, avait un chargement général de nouveautés, de fruits secs, de spiritueux etc. Les consignataires ont dû dès le premier jour répéter leurs commandes en Europe et ils ont presque tous commandé des quantités doubles.

La sécheresse qui a tant nui à la récolte de légumes en France, et a tant diminué la production des conserves, laisse notre place presque sans stock pour l'hiver. Les petits pois, les haricots verts, etc., dont le Canada importe des quantités importantes sont presque inabordables. Les sardines à l'huile sont aussi très rares et à des prix en hausse.

L'énorme consommation de fers et aciers aux Etats-Unis, cette année, a dépassé la capacité de production des fournisseurs habituels du Canada ; on a été obligé de revenir aux fournisseurs européens, délaissés depuis trois ou quatre ans. Mais les commandes ne peuvent pas être exécutées aussi rapidement que si les manufacturiers anglais y avaient été préparés, et il en résulte qu'une partie des importations devra être expédiée par Halifax et supporter un surcroît de frais de transport. Pour ce qui concerne les verres à vitres, la place est très pauvrement approvisionnée, n'ayant pas encore reçu livraison complète des commandes du printemps et cet article sera cher au Canada cet hiver.

Il est peut-être intéressant pour quelques industriels en France de noter une hausse importante dans les peintures à base de plomb ou de zinc, ou plutôt de toutes les peintures à base métallique, en sympathie avec la hausse persistante des métaux.

Sauf la restriction à faire pour les produits destinés à l'exportation, à raison du renchérissement des frets, le commerce est en général en excellente situation ; les consommateurs sont en état de dépenser plus largement, et l'argent circule activement. Les faillites sont rares et peu importantes et les institutions de crédit font de l'or.

*Grains et Farines.*—Vers le commencement du mois, la perspective d'une guerre entre l'Angleterre et le Transvaal avait créé une certaine excitation parmi les spéculateurs en blé ; les cours à Chicago avaient monté d'environ 3 cents par minot, à la remorque des marchés anglais ; mais, depuis que la guerre est déclarée les cours baissent. Les exportations sur l'Europe sont très actives et les livraisons de la culture sont très libérales, de sorte que les stocks visibles augmentent de 2 à 3 millions de minots par semaine, malgré le drainage produit par ces exportations.

Toutefois, notre blé du Manitoba dont la qualité cette année est supérieure, a bénéficié d'une large augmentation de la demande, et il maintient franchement les cours qu'il a conquis. On le cote à la

parité de 80 cents le minot, livré à flot à Montréal, ce qui représenterait 15 fr. 20 les 100 kilos.

D'assez fortes ventes ont été faites sur le stock de la dernière récolte, principalement par New-York ; nous croyons même savoir que deux à trois chargements ont été faits à New-York pour le compte de maisons françaises.

L'avoine blanche No 2 a été terne, la hausse des frets empêchant nos exportateurs de profiter de la bonne demande qui existe à l'étranger pour cet article que l'on cote de 30 à 30½ cents le minot à flot dans le port, soit 10 fr. 15 à 10 fr. 25 les 100 kilos. Pour les avoines mélangées qui ont plus de vente en France, on les cote ici de 1 à 1½ cents de moins que les blanches par minot, soit de 30 à 45 centimes de moins par 100 kilos.

Les pois No 1 sont cotés 75 cents le minot, soit 14 fr. 25 les 100 kilos, franco-bord Montréal, et les poids No 2, 13 fr. 30 les 100 kilos.

Les seigles valent 65 cents le minot (de 56 livres) et les orges à brasserie de 52 à 53 cents le minot (de 48 livres anglaises). La récolte de sarrasin au Canada a été assez maigre, et comme la demande de l'étranger s'est affirmée tout de suite, le prix du début, 1 cent la livre, a été bientôt dépassé, et l'on cote aujourd'hui de 53 à 54 cents à flot à Montréal, soit de 12 fr. 35 à 12 fr. 40 les 100 kilos.

Les farines se sont raffermies avec le blé, et l'on cote aujourd'hui, les premières marques du Manitoba, à \$4.10 pour les patentes et \$3.70 pour les fortes, tandis que les farines d'Ontario "straight rollers" valent de \$3.30 à \$3.40, et patentes de \$3.75 à \$3.95, le tout par baril de 196 livres net.

*Bois de construction.*—En fin de saison les prix réalisés pour les chargements offerts récemment en Angleterre ont donné une avance de près de \$2.00 par mille pieds sur ceux de la saison de 1898, et pour peu que l'on puisse se procurer du fret, les expéditions vont se continuer très actives jusqu'à la clôture définitive de la navigation. Les stocks accumulés l'année dernière aux scieries ont été complètement écoulés, et nos négociants, n'ayant plus à se préoccuper que de la production courante, seront en mesure, le printemps prochain, de tenir fermes leurs prix. Il ne s'est fait presque rien encore pour les Etats-Unis, bien que leur marché ait aussi haussé d'environ \$2.00 par mille pieds. Rien n'a été fait pour l'Australie ni pour l'Amérique du Sud. D'ailleurs, tant que l'Angleterre paiera convenablement nos bois, nos exportateurs ne croiront pas utile de chercher d'autres débouchés.

*Foin.*—Un bon courant d'affaires est maintenant établi entre le Canada et les Etats-Unis, malgré les droits énormes (20 francs par tonne) que le foin paie à l'entrée sur le territoire de l'Oncle Sam.

Pour l'Angleterre il s'est fait aussi des expéditions assez suivies par Boston et New-York ; mais, la cherté du fret va probablement ralentir le mouvement de ce côté. On cote ici, à la campagne, pressé et livré sur wagon, de \$6.50 à \$7.00 pour le No 1 ; de \$6.00 à \$6.50 pour le No 2, et de \$5.00 à \$5.50 pour le foin mélangé de trèfle. Les prix franco bord à Montréal, sont de \$1.00 de plus par tonne de 2000 livres anglaises.

*Peaux vertes.*—La peau en poil a été en bonne demande, depuis notre dernière revue et le prix en a été haussé de 1 cent par livre : On paie à la boucherie 10 cents par livre pour peaux No 1, 9 cents pour No 2, et 8 cents pour taureaux. La peau de veau a également haussé ; on la cote 11 cents la livre. La peau d'agneau en laine vaut actuellement 60 cents la pièce.

*Laines canadiennes.*—Toujours même situation pour cet article qui n'a pas de débouché. On paie aux producteurs de 13 à 13½ cents la livre, lavée à dos, et la laine arrachée lavée à fond, est offerte à 16 cents la livre.

*Animaux de boucherie.*—Aux derniers marchés, la quantité de bêtes à cornes propres à l'exportation était très restreinte ; d'un autre côté, les frets plus élevés forcent les exportateurs à réduire leurs prix eux élevés. On ne paie plus que 4½ cents pour les meilleures bêtes du pays ; les animaux provenant des ranches du Nord Ouest se paient à la parité de 3½ à 3¾ cents la livre, sur pied. Le mouton se vend de 3½ à 3¾ cents la livre.

## REVUE FINANCIÈRE

Notre marché financier a reflété la cherté des fonds qui s'est fait sentir à New-York, où les demandes énormes de l'ouest, avec la spéculation très active à la bourse ont à un moment fait monter les prêts à demande sur titres à 20 p. c. Nos banques en ont profité pour mettre leur taux à 5½ et 6 p. c. pour ce même genre de placements. L'escompte régulier, toutefois, est resté à 6 p. c. pour le meilleur papier de commerce.

A la bourse, les cours ont subi une dépréciation qui a varié entre 5 et 10 points, pour les valeurs de chemins de fer, de tramways et les valeurs industrielles en général. Les banques, par exception, sont restées fermes. Les valeurs minières, mal soutenues, ont perdu considérablement de terrain. Des grèves aux mines ont contribué pour beaucoup à cette baisse.

Le change sur Londres est ferme malgré le nombre de traites commerciales qui s'offrent. Les banques vendent leurs traites à 60 jours à une prime de 8½ à 8¾ (\$4.83¼ à \$4.83¾) et leurs traites à vue, à une prime de 9¾ à 9⅞ (\$4.87 à \$4.87½). Le change sur New-York (chèques) est à ½ ou ¼ p. c. de prime. Les chèques sur Paris se vendent 5 fr. 19¾ et les banques les achètent à 5 fr. 22½.

## TEMPERATURE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1899

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Sept.	Farenheit		Centigrade		Sept.	Farenheit		Centigrade	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.
1	65	57	18.5	14	17	71	45	22	7.5
2	75	53	21	12	18	70	58	21.5	14.5
3	74	56	23.5	13.5	19	62	56	17	13.5
4	66	54	19	12.5	20	59	49	15	9.5
5	66	48	19	9	21	62	48	17	9
6	65	49	18.5	9.5	22	58	46	14.5	8
7	64	42	18	6	23	52	34	11.5	1.5
8	71	47	22	8.5	24	60	38	16	3.5
9	65	47	18.5	8.5	25	71	50	23.5	10
10	70	42	21.5	6	26	60	50	16	10
11	69	57	21	14	27	54	49	12.5	4.5
12	70	54	21.5	12.5	28	65	45	18.5	7.5
13	59	47	15	8.5	29	67	47	19.5	8.5
14	53	37	12	3	30	54	40	12.5	4.5
15	57	39	14	4					
16	63	39	17.5	4					

## AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

### Petit Courrier

#### DEMANDES D'AGENTS

Mme Vve. Steff, broderies et guipures d'art, Le Thillot, (Vosges).

M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.

M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintées et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.

MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).

MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Aventin, Troyes.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

## ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES  
Edifice de la Banque d'Epargne  
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

Henri Darvriot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).  
M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefollaud, Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

#### OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts d'Ainay, à Lyon, au courant des habitudes de la clientèle canadienne, demande à représenter sur les places de Lyon et de St-Etienne, une bonne maison du Canada pour les achats de soieries et rubans.

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établie à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

MM. Pector et Ducoat, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ansonie à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

# LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

## LA PRESSE, MONTREAL

N. LACROIX,  
10 rue de Rome,  
Paris.

A. de WYNTER,  
23 Haymarket,  
Londres, Angl.